AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0809
FR0011950732-FS0317

12 avril 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ELIOR GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 12 avril 2017, la société Deutsche Bank AG (Taunusanlage 12, 60325 Frankfurt Am Main, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2017, par suite d'une acquisition d'actions ELIOR GROUP sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ELIOR GROUP et détenir 10 319 147 actions ELIOR GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,97% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Détention effective	10 265 302	5,94
Détention par assimilation	53 845	0,03
Total Deutsche Bank AG	**10 319 147**	**5,97**

Le déclarant a précisé détenir par assimilation, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 1 083 actions ELIOR GROUP au titre d'un contrat d'« *exchangeable bond* » portant sur autant d'actions ELIOR GROUP (prise en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) exerçable jusqu'au 13 novembre 2020, au prix unitaire par action ELIOR GROUP de 22,52 €.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 52 762 actions ELIOR GROUP (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention d'un contrat d' « *equity swap »* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 5 février 2018.

[1] Sur la base d'un capital composé de 172 741 785 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.